Commune de Yvrac et Malleyrand

Procès-verbal Conseil Municipal

Mardi 21 Juillet 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le mardi vingt-un juillet deux mille vingt-six à 20h00 sous la présidence de Monsieur Daniel MARCHAND, le maire.

Date de convocation : 10 Juillet 2026

Présents : Madame ADANG Magalie, Madame DUFOUR Maud, Madame GUILLEBAUD Julie, Madame LARAPIDIE Annick, Madame PINEAU Sylvie, Madame RAFFIN Gladys, Monsieur FAILLET Marc, Monsieur FRUGIER Maxime, Monsieur LÉVÈQUE Frédéric, Monsieur LOHUES François, Monsieur MARCHAND Daniel, Monsieur MOUILAT Patrick, Monsieur ROUSSEAU Matthieu, Monsieur VALLEAU Fabrice

Absents : Madame LEPAPE Sylvie,

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur VALLEAU Fabrice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordre du jour sera modifié avec le vote par ses membres d'une seconde délibération concernant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PPDIR) qui doit être abordé lors de cette séance au sein des informations diverses.

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026**

 Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. **Désignation du référent aléas climatiques pour ENEDIS**

 Suite à la demande de Énédis, Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner un référent Aléas Climatiques (anciennement référent Tempête) face aux divers évènements climatiques qui peuvent endommager le réseau électrique.

 Le rôle du référent Aléas Climatiques est de :

 - communiquer des informations pertinentes à Enedis sur l'état de la situation que vous constatez sur votre commune,
 - faciliter les interventions de dépannage,
 - être un relai sur le terrain afin de tenir informée la population.

 Le conseil approuve à l'unanimité la désignation de Mr Marchand Daniel et Mr Lohues François respectivement titulaire et suppléant comme référent aléas climatiques.

3. **Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

 Monsieur le Maire présente le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) aux membres du Conseil Municipal.

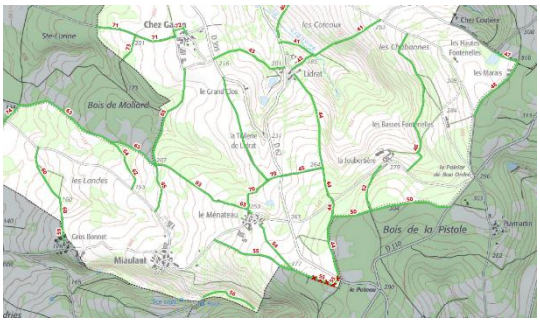
 Le PDIPR concerne uniquement les chemins ruraux et a pour objectifs :

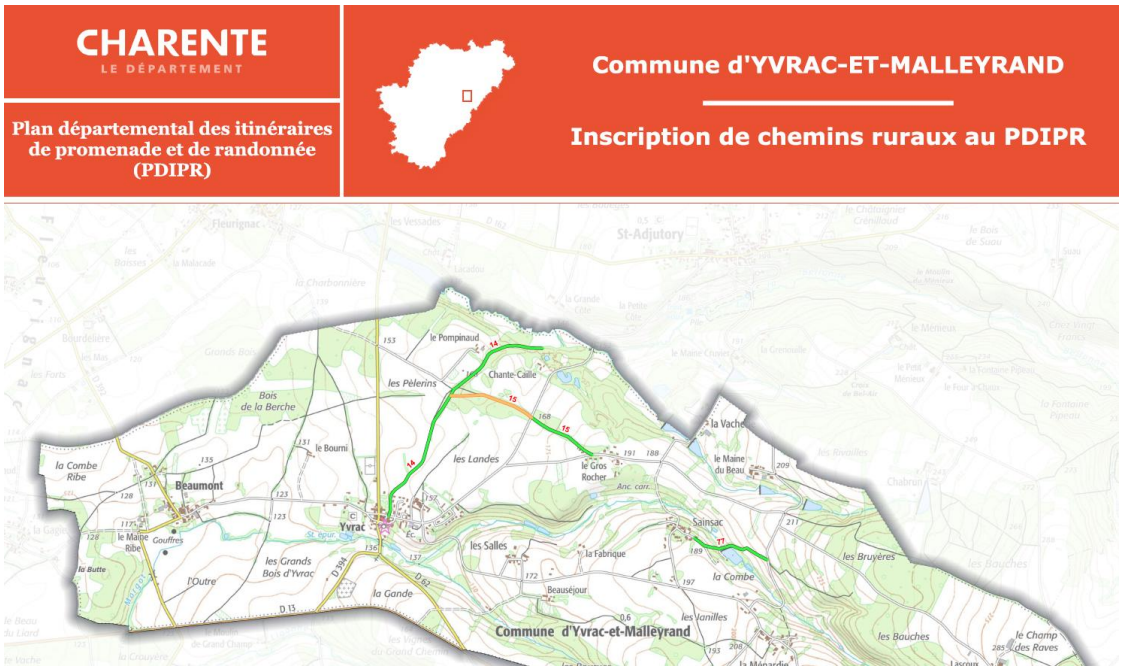
 - préserver le patrimoine rural
 - protéger le patrimoine naturel
 - promouvoir les territoires

 Le Département de la Charente participe aux frais d'acquisitions foncières (notaires + géomètre) et aux frais de valorisation (balisage par exemple) à hauteur de 50% maximum des dépenses engagées par les communes.

Yvrac-et-Malleyrand

A la demande de la Communauté de Communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord, le PDIPR initial de Yvrac et Malleyrand doit être modifié.
Après l'exposé fait par Monsieur le Maire du PDIPR initial, il s'avère que le tronçon 55 identifié par des croix rouges sur le plan est impraticable. Il devra faire également l'objet d'une régularisation au sein du PDIPR.





La partie du tronçon du chemin CR 15 (CR dit Ancien Chemin de La Rochefoucauld à l'Arbre) en orange sur le plan sera inscrite sous réserve de procéder à une régularisation dans la parcelle cadastrale A 431 appartenant à M. TARDIEU Quentin. Il faudra, avant même d'engager l'échange, faire réaliser une division de la parcelle A 431 à un géomètre pour ne garder que l'emprise du chemin.
Cependant, le relevé GPS situerait plus le chemin actuel dans la parcelle cadastrale voisine A 430 appartenant à Mme MERLE Marie que dans la parcelle cadastrale A 431 de M. TARDIEU : ce point devra être évoqué avec le géomètre qui seul pourra répondre à la division parcellaire la plus adaptée. Le Département validera quoiqu'il en soit même avec un léger décalage de l'assiette (7 mètres) dans la parcelle cadastrale A 430.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'inscription des chemins suivants au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Dénomination précise du CR ou de la partie du CR inscrite :

- CR n° 29 d'Yvrac au Pompinaud entre la VC n° 202 (Rue des Écoles) et la parcelle cadastrale A 545 CR 14 en vert sur le plan;
- CR dit Ancien Chemin de La Rochefoucauld à l'Arbre entre la VC n° 202 (Route de Chantecaille) et la VC n° 11 (Route du Gros Rocher) CR 15 en vert sur le plan;
- CR dit de l'Etang de la Combe entre la VC n° 14 (Rue de l'Etang) et la VC n° 6 CR 77 en vert sur le plan;

Dénomination précise du CR ou de la partie du CR inscrite sous réserve de leur réouverture ou de leur régularisation :

- CR dit Ancien Chemin de La Rochefoucauld à l'Arbre entre le CR n° 29 et la VC n° 202 (Route de Chantecaille) CR15 en orange sur le plan.

Informations et questions diverses

- Présentation du Projet de Mobilité Simplifié (PdMs) porté par la Communauté de Communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord

Monsieur le Maire expose les enjeux de ce projet portée par La Région en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) et la Communauté de Communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord lors de la réunion du 29 juin 2026 :

- répondre aux défis de la transition écologique et du développement durable,
- s'inscrire en continuité des stratégies de revitalisation des centralités du territoire,
- établir un état des lieux précis des mobilités sur le territoire afin d'adapter les services de mobilité aux besoins d'une population dépendante de la voiture en développant les alternatives pour toutes et tous,
- disposer d'un outil de stratégie et partagé par les 27 communes membres pour enrichir le futur Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) avec la Région Nouvelle-Aquitaine (AOM locale) dans la limite de 4€ par habitant,
- garantir le réalisme financier des futures actions de mobilité,
- assurer l'appropriation et l'adhésion locale du projet en impliquant les élus et les acteurs du territoire.

Après le lancement de ce projet en avril-juin 2026, la phase 2 de **diagnostic** débute jusqu'en décembre 2026. Une communication forte au sein des communes doit être mobilisée pour maximiser le taux de retour des enquêtes en ligne et boites à idées numériques prévues entre le 1er septembre et le 2 octobre 2026 auprès des administrés et des acteurs locaux.

- Recrutement secrétaire général(e) de mairie

La commune a reçu onze candidatures pour le poste de secrétaire général(e)de mairie dont celle de Mme Candis CASTAN (actuelle secrétaire).

9 candidatures écartées :

- manque d'expérience au sein de la fonction publique territoriale
- nécessité de prise de fonctions d'une personne en mesure d'assurer immédiatement l'ensemble des missions du poste
- absence du grade nécessaires au vu de l'article L.21-22-19-1 du Code général des collectivités territoriales pour exercer en tant que secrétaire général de mairie.

1 candidature écartée suite entretien

- formation essentiellement en ressources humaines
- nécessité de prise de fonctions d'une personne en mesure d'assurer immédiatement l'ensemble des missions du poste

La candidature de Candis CASTAN est donc retenue pour le poste de secrétaire générale de mairie.

- Retour sur les commissions

Commissions	Travaux ou réalisations en cours	Décisions	Projets
Aménagement Infrastructures Urbanisme	Bornes de recharges électriques : courrier en préparation pour la CDC Rénovation vestiaires : dépôt du dossier de subvention FEDER à la notification du marché de travaux sur devis des entreprises sélectionnées		
Finances Ressources Humaines Marchés	Facturation assainissement : communication dans le P'tit Journal + kit nouvel habitant arrivée et départ de la Commune, en informer la Mairie pour la facturation Commission finances le 2/07/2026 : Aucun écart budgétaire important constaté sur les 2 budgets (assainissement et commune) Entretien avec Mme Moreau : Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) Formation budgétaire à venir		
Agriculture Développement économique			Marchés des producteurs Échanges chemins ruraux

Fin de la séance à 21h50.